



Membre de l'Académie suisse
des sciences humaines et sociales
www.assh.ch

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 2014

Date: 22 mai 2014, 17h25

Lieu: Centre Paul Klee, Berne

Personnes présentes: Martin Wyss, président

Sigrid Steiner, Christiane Brandmaier, Isolde Burr-Haase, Altea Iudica, Daniela Ivanov, Christina Leutwyler, Beatrice Lüthi, Daniela Monti-Zupicic, Evelyne Schmid, Dieter Biedermann, Pierre-Hervé Freléchoz, Martin Looser, Markus Nussbaumer, Marius Roth, Fritz Ruch, Gerold Steinmann, Daniel Thaler

Personnes excusées: Claudia Blanc, Ursula Brunner, Christine Guy-Ecabert, Beatrice Tobler-Miescher, Andreas Auer, Roman Balli, Markus Dörig, Alexandre Flückiger, Luzius Mader, Tobias Moser, Peter Müller, Hans Georg Nussbaum, Thomas Sägesser, Felix Uhlmann, Bernhard Waldmann

Procès-verbal: Gérard Caussignac

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2013
2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2013
3. Confirmation des membres du comité cooptés durant l'exercice
4. Election des membres de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes 2012 et 2013
6. Fixation des cotisations pour 2014
7. Formation en légistique: information
8. Administration de la SSL
9. LeGes
10. Collaboration avec des institutions scientifiques
11. Divers

M. Wyss ouvre la séance en saluant les personnes présentes. Il donne connaissance des excuses. L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2013

Pas de remarque.

2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2013

M. Wyss présente brièvement le rapport d'activité pour le dernier exercice (cf. annexe 1):

Comité: notre trésorière, M^{me} Sigrid Steiner, a démissionné de sa fonction. Elle sera remplacée par M. Dieter Biedermann qui doit encore être confirmé dans cette fonction au point suivant de l'ordre du jour.

Formation en légistique: les séminaires de base sont un plein succès et sont régulièrement mis à jour et adaptés aux besoins des participants. Il existe un potentiel de développement pour les séminaires d'approfondissement; le Zentrum für Rechtsetzungslehre de Zurich s'est déclaré prêt à offrir ses prestations de formation au titre de séminaires d'approfondissement, ce qui est très réjouissant.

Journée scientifique: la Journée scientifique de l'année dernière, consacrée au lobbying, a été un succès; elle a même eu des échos dans la presse quotidienne, une première! Les contributions présentées à cette occasion ont été publiées dans le dernier numéro de LeGes de 2013.

LeGes: la production de la revue, réglée depuis 2012 par une convention passée entre la Chancellerie fédérale, l'Office fédéral de la justice, la SEVAL et la SSL, se passe bien. Les partenaires feront une évaluation de leur collaboration au courant de cette année.

Page Internet de la SSL: la page Internet de la SSL est maintenant hébergée par l'ASSH.

Sociétariat auprès de l'ASSH: la SSL a droit à des contributions de l'ASSH pour l'organisation de manifestations pour autant que celles-ci soient organisées en partenariat avec d'autres sociétés membres de l'ASSH. Pour 2013, cette condition n'était pas remplie.

Aspects administratifs: le secrétariat de la SSL a été réorganisé. Il est maintenant concentré auprès de l'Office fédéral de la justice, qui gère notamment la liste des membres, les envois de LeGes aux abonnés, la préparation et l'organisation des journées scientifiques. La SSL dispose ainsi d'une seule adresse pour toute la correspondance.

Perspectives: la Journée scientifique 2015 aura lieu le 28 mai 2015; le thème retenu est la mise en œuvre des initiatives populaires; le lieu de la manifestation n'a pas encore été fixé. LeGes fêtant ses 25 ans cette année, une manifestation a été prévue le 17 novembre 2014 à 17h; le programme est en préparation.

3. Confirmation des membres du comité cooptés durant l'exercice

La cooptation de M. Dieter Biedermann au comité en tant que trésorier est confirmée par acclamation.

4. Election des membres de l'organe de contrôle

M. Christian Furrer a donné sa démission. Aucune personne n'a encore été trouvée pour le remplacer.

M^{me} Steiner indique que les comptes 2012 et 2013 ont été revus par M. Andreas Trösch.

M. Andreas Trösch est réélu tacitement.

5. Approbation des comptes 2012 et 2013

M^{me} Steiner présente brièvement les comptes de 2012 et 2013 (cf. annexes 2 et 3). Elle rappelle qu'en 2012, il n'y pas eu de journée scientifique organisée par la SSL. La SSL a payé un montant de 4000.- francs à titre de contribution à l'organisation du colloque de l'ISDC. La Journée scientifique 2013 a coûté cher, d'où un déficit assez élevé et donc une baisse de la fortune de la société.

M. Wyss indique que pour cette année, la finance d'inscription a été augmentée; il faudra voir si cette mesure aura permis de limiter le déficit. Le comité examinera la situation lors de sa prochaine séance. En ce qui concerne la reprise des comptes par le nouveau trésorier, elle aura lieu après que les comptes de la Journée scientifique de cette année auront été établis.

Les comptes 2012 et 2013 sont adoptés à l'unanimité.

6. Fixation des cotisations pour 2014

Les montants de cotisations sont maintenus sans changement, à savoir:

- membres exerçant une activité lucrative et membres collectifs: 35 francs
- étudiants/étudiantes, assistants/assistantes, candidats/candidates
au doctorat: 15 francs

Par ailleurs, la question du tarif de participation à la Journée scientifique pour les membres d'institutions publiques (comme la Confédération p. ex.) se pose régulièrement. Le comité en discutera lors de sa prochaine séance.

7. Formation en légistique: information

M. Wyss renvoie au chiffre 2 du rapport d'activité 2013 (cf. annexe 1). Il informe que l'Université de Bâle a prévu un module de légistique dans le cadre de ses études de master en droit public (Prof. Felix Hafner), ce qui permettrait de bénéficier d'une offre de formation débouchant sur un diplôme universitaire. Une collaboration avec la SSL ou l'OFJ pourrait s'ouvrir ici. Le président rappelle que toutes les annonces ou informations concernant des offres de formation en légistique peuvent lui être adressées et qu'elles sont les bienvenues.

8. Administration de la SSL

M. Wyss renvoie aux explications figurant au chiffre 7 du rapport d'activité 2013 (cf. annexe 1). Pour tout renseignement, il ne faut pas hésiter à contacter le secrétariat, par courriel ou par téléphone.

9. LeGes

M. Wyss renvoie aux explications figurant au chiffre 4 du rapport d'activité 2013 (cf. annexe 1).

M. Nussbaumer n'a rien à ajouter.

10. Collaboration avec des institutions scientifiques

M. Wyss indique que jusqu'à maintenant la SSL n'a pas instauré de collaboration institutionnalisée avec d'autres associations membres de l'ASSH; les collaborations sont ponctuelles. Ces collaborations sont fortement encouragées par l'ASSH; toute personne membre d'une autre association est invitée à s'annoncer auprès de l'ASSH ou de la SSL si elle a un projet de collaboration à proposer.

11. Divers

M. Ruch remercie pour l'annonce faite bien à l'avance de la prochaine journée scientifique. Il a également beaucoup apprécié le document distribué aujourd'hui, notamment avec les notes biographiques sur les intervenants. Le programme de cette journée montre par ailleurs que le comité sait faire preuve de courage et qu'il a le sens de l'humour, ce qui est appréciable. M. Ruch regrette que la langue italienne ne soit pas plus utilisée dans ces journées scientifiques. Suite à des contacts récents qu'il a eus au Tessin, il constate que les gens de ce canton se sentent un peu laissés de côté par le reste de la Suisse; par exemple, dans les campagnes des dernières votations, aucun membre du Conseil fédéral ne s'est rendu au Tessin. Le fédéralisme et la diversité linguistique comptent parmi les forces de la Suisse. Il conviendrait donc d'organiser à

nouveau une journée scientifique au Tessin ou au moins de prévoir l'une ou l'autre intervention en langue italienne.

M. Wyss remercie M. Ruch pour son intervention, qu'il comprend tout à fait. Il explique que le comité continuera sa politique de déplacement dans les autres régions linguistiques de la Suisse lors des prochaines journées scientifiques.

M. Wyss informe que le comité désire intensifier ses relations avec les sociétés de législation des pays voisins, raison pour laquelle la manifestation d'aujourd'hui a été communiquée aux sociétés de législation d'Allemagne, d'Autriche et de France.

M^{me} Burr remercie pour cette initiative qu'elle estime très utile et dont elle sait qu'elle est appréciée en Allemagne.

M. Wyss clôt l'assemblée à 18h.

Berne, le 27 mai 2014

Gérard Caussignac

(DOCSSTA-#412793-v1-SSL_-_Procès-verbal_-_Procès-verbal_de_l_assemblée_générale_du_22_5_2014.doc/GC)

Annexes mentionnées